



Restitution de la Caution

Par spaceflame

Bonjour,

Je mets fin à mon bail de location vide de mon T1 après presque 3 ans, mais l'agence refuse de me restituer le montant de la caution et me réclame de payer 150e en plus.

Le montant totale de la caution est de 910e, l'agence me réclame les montants suivants:

- Régularisation des charges sur 2ans : 220e
- Taxe enlèvement ordures ménagères des charges sur 2ans : 250e
- Nettoyage : 490e
- Remplacement d'un meuble dégradé 100e (même s'il s'agit d'une location non meublée)

Je trouve que ces amputations sont un peu abusives, et je me demande si j'aurais bien le droit de contester quelque chose ici.

Pour info on m'a fourni les justifs suivants :

- Tax fonciere : 460e
- devis meuble (sous forme d'une capture d'écran d'un vendeur en ligne)
- régularisation des charges estimatives
- Devis de nettoyage

Merci pour votre aide